

# Huguette Tiegna

## Engagée pour les Lotois



- Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- Présidente du groupe d'études "Gestion des déchets, économie circulaire et économie verte"
- Représentante de l'Assemblée nationale au Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires

À l'occasion de cette nouvelle mandature, j'ai rejoint la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Mon action à l'Assemblée nationale sera donc tournée vers les nombreux enjeux de transition écologique, de la préservation de la biodiversité à la limitation du réchauffement climatique, en tant que présidente de groupe d'études.

Choisie par la présidente de l'Assemblée pour siéger au Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, je poursuivrai le travail que j'ai engagé lors de mon précédent mandat avec notamment le vote, en 2021, de la loi "visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels", dite "Loi Matras".

Je resterai pleinement engagée aux côtés des Lotois pour améliorer l'accès à l'éducation et aux soins, le fonctionnement de la justice et des transports, protéger nos entreprises, agriculteurs et associations du Lot, et soutenir nos collectivités. En ce début d'année 2023, j'ai déposé trois propositions de loi à l'Assemblée nationale.

**Quelles mesures et lois votées depuis juillet 2022 ?**  
**Voici mon bilan législatif**

## Proposition de loi visant à créer un statut de chien d'assistance judiciaire



### Que contient ma proposition de loi ?

- Le texte, que j'ai déposé en janvier 2023 à l'Assemblée nationale, est issu du travail réalisé dans le cadre de l'expérimentation "CAVE CANEM", unique en Europe, près le tribunal judiciaire de Cahors.
- Il vise à **accompagner, dans le cadre d'une procédure pénale, les victimes d'atteintes à la personne qui peuvent être confrontées à des difficultés à évoquer les faits qu'elles ont subis ou à cautériser leurs souffrances physiques mais également, et surtout, psychologiques.**

Le protocole "CAVE CANEM" a permis de coordonner les actions des différents acteurs judiciaires aux côtés du premier chien d'assistance judiciaire de France, « LOL » (procureur, avocats, juges, travailleurs sociaux, médecins généralistes et spécialistes, différentes forces de sécurité du Lot, ALAVI FG 46, association Handi'chiens).

Après trois années de fonctionnement, plus de 200 victimes ont été accompagnées, ainsi qu'une prévenue lors du procès médiatisé dit « de Millas », qui s'est tenu du 19 septembre au 5 octobre 2022. Les conclusions de cette expérience, présentées lors du colloque sur le chien d'assistance judiciaire du 2 octobre 2020, ont permis de déployer, dès 2021, cette pratique auprès de neuf tribunaux judiciaires.

**Dans la continuité de la réussite lotoise, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, M. Éric Dupond-Moretti, s'est engagé à généraliser, dans chaque département, la présence de chiens d'assistance judiciaire afin d'accompagner des victimes mineures tout au long de la procédure judiciaire, notamment dans les cadres de violences sexuelles.**

Pour rappel, les violences sexuelles touchent 160.000 mineurs chaque année, selon le rapport publié en septembre 2022 par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise).

# Proposition de loi portant un cadre pour la refondation de la politique dédiée à l'enfance en matière de santé mentale et de psychiatrie



Pour une société  
qui comprend,  
Pour une société  
qui agit.

Assises de la santé mentale et  
de la psychiatrie  
Septembre 2021

## Quelle est la situation en France ?

- En France, deux à trois millions de jeunes souffrent de troubles de la santé mentale alors que seulement 700 pédopsychiatres sont actuellement en exercice.
- En clôture des **Assises de la santé mentale et de la psychiatrie tenues en septembre 2021**, le président de la République a annoncé des engagements forts en la matière.
- La dernière réforme législative du secteur de la pédopsychiatrie remonte à 1992.

## Que contient ma proposition de loi ?

Le texte de loi, que j'ai déposé en janvier 2023 à l'Assemblée nationale, propose **une refonte du cadre de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent** autour de deux points clés :

- La **structuration du secteur** autour des centres médico-psychologiques (CMP) et des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).
- Un **plan d'investissement décennal à hauteur de 3,5 milliards d'euros par an** consacrés au financement du secteur.

# Proposition de loi portant réforme des relations contractuelles entre les constructeurs et les distributeurs automobiles



journalauto.com

Les relations entre constructeurs et distributeurs en question à l'Assemblée...

## Quelle est la situation actuelle ?

- La mobilité est au cœur de la transition écologique et énergétique. Elle est également porteuse d'enjeux économiques, car le secteur représente de nombreux emplois dans nos territoires. Il revient donc à la représentation nationale de créer les conditions d'une mobilité durable tant écologiquement qu'économiquement, au service de l'emploi et du dynamisme de nos territoires. C'est particulièrement le cas en matière de véhicules automobiles.

## Que contient ma proposition de loi ?

Le texte de loi, que j'ai déposé en février 2023 à l'Assemblée nationale, vise à

- Préciser que **les investissements exigés des distributeurs automobiles doivent être raisonnables** au regard des perspectives économiques.
- Donner la **liberté aux distributeurs automobiles de céder leurs entreprises** en réservant aux constructeurs ou importateurs un droit de préférence, assorti le cas échéant d'une faculté de substitution, leur permettant de conserver le contrôle de leur réseau.
- Prévoir **des indemnités en cas de cessation du contrat**, prenant en compte les investissements réalisés par les distributeurs et la clientèle qu'ils ont attachée localement à la marque.

Email : [huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr](mailto:huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr)

Contact presse : 06.73.35.72.17

 [Huguette Tiegna](https://twitter.com/HuguetteTiegna)

 [huguette.tiegna.fr](https://www.instagram.com/huguette.tiegna.fr)

 [@huguette.tiegna.lot](https://www.facebook.com/huguette.tiegna.lot)